

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0423**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Renforcement de la dalle de l'ex-quai de déchargement sur le site de la Manufacture des Tabacs -  
Lot n° 2 : maçonnerie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

**Commission permanente du 7 septembre 2015****Décision n° CP-2015-0423**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Renforcement de la dalle de l'ex-quai de déchargement sur le site de la Manufacture des Tabacs - Lot n° 2 : maçonnerie - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine de la Métropole de Lyon, il est nécessaire de procéder, sur le site de la Manufacture des Tabacs, au renforcement de la dalle d'estacade pour servir de voie de pompier. Dans le cadre de cette opération, les travaux consistent principalement à :

- démolir la sur-dalle de 20 centimètres existante, avec préservation soignée de la dalle support de 11 centimètres,
- arracher l'étanchéité,
- créer une nouvelle dalle,
- créer une nouvelle étanchéité.

Ces travaux font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : démolition,
- lot n° 2 : maçonnerie,
- lot n° 3 : étanchéité.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés ayant pour objet le renforcement de la dalle de l'ex-quai de déchargement sur le site de la Manufacture des Tabacs - lots n° 1 à 3.

En ce qui concerne le lot n° 2, conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 28 juillet 2015, a classé première et choisi l'offre, jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise VASSIVIERE pour un montant de 285 994,50 € HT, soit 343 193,40 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour le renforcement de la dalle de l'ex-quai de déchargement sur le site de la Manufacture des Tabacs - Lot n° 2 : maçonnerie, et tous les actes y afférents, avec l'entreprise VASSIVIERE pour un montant de 285 994,50 € HT, soit 343 193,40 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° OP03O2721, le 1er janvier 2009 pour un montant de 830 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.**